




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120410-20341-DE-1-1_0
Date de signature : 12/04/12
Date de réception : jeudi 12 avril 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.432**

Séance publique du

10 avril 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : RENOUELEMENT DES ADHÉSIONS A L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS CLASSES ET DES COMMUNES TOURISTIQUES ET A CITES UNIES FRANCE, ANNEE 2012

Le 10/04/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 4 avril 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jacques GARCON à M. Stéphane PAOLI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Chantal DAVENNE

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Martine FENESTRAZ donne lecture du rapport ci-joint.



09.01

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie

Mission Développement

Touristique et International

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10/04/12

RAPPORTEUR : Mme Martine FENESTRAZ

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Victor TONIN

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL

OBJET : RENOUELEMENT DES ADHESIONS A L'ASSOCIATION NATIONALE DES
MAIRES DES STATIONS CLASSES ET DES COMMUNES TOURISTIQUES ET A CITES
UNIES FRANCE, ANNEE 2012

- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence adhère à l' Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques depuis l'année 2010 (DCM n° 2010.510 du 17 mai 2010) et à Cités Unies depuis l'année 2002 (DCM n° 2002-0518 du 20 juin 2002)

- L'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques compte, aujourd'hui, près de 1 100 membres et a pour objet essentiel d'assurer une liaison avec les pouvoirs publics, dont elle est devenue un partenaire privilégié, et d'aider au développement du potentiel touristique des communes. Ses principaux buts sont : la réalisation d'études précises et propres aux stations classées et aux communes touristiques, la création de liens de solidarité et d'expertise entre les maires concernés par ces sujets, la défense des intérêts spécifiques de ces stations et communes.

Comprenant près de 50 maires parlementaires, elle veille, en outre, en liaison avec le Gouvernement, au maintien de la capacité d'action des budgets des communes touristiques.

Elle poursuit ses actions pour la défense et la promotion des intérêts des communes touristiques auprès des pouvoirs publics et organise des réunions thématiques.

Entrée en vigueur le 3 mars 2009, la réforme des stations classées et des communes touristiques permet de rendre plus lisible l'offre touristique de notre pays, en identifiant les destinations touristiques et les pôles d'excellence, références de notre tourisme à la française. Elle suppose ainsi une responsabilité importante de la part des municipalités qui permettront aux communes d'obtenir leur dénomination

en "commune touristique" et en "station classée de tourisme", et de se positionner ainsi face à la concurrence étrangère.

- La coopération décentralisée -politique publique qui associe et fait collaborer à différents niveaux d'intervention les acteurs économiques et sociaux potentiels de collectivités territoriales ayant des liens de coopération- bénéficie d'un cadre juridique consolidé. La loi Thiollière du 25 janvier 2007, en confortant et élargissant la loi de 1992, a fait de l'action internationale une compétence d'attribution des Collectivités Locales.

Cités Unies France (CUF) fédère, au niveau national, les collectivités territoriales engagées dans la coopération internationale.

Au sein des 27 groupes-pays et des groupes thématiques, tels que "jeunesse et international", "tourisme solidaire" et "migrants et coopération décentralisée" Cités Unies France anime un tissu d'environ 3 000 collectivités locales. L'association a, parmi ses objectifs, de développer un réseau national et international pour la reconnaissance de la politique de coopération des collectivités territoriales, en particulier auprès de l'Agence française de Développement et de la Commission européenne.

L'adhésion à CUF assure une représentation au sein du réseau mondial de Collectivités Locales "Cités et Gouvernements Locaux Unis" (CGLU), instance de reconnaissance des gouvernements locaux au sein du système des Nations Unies. Le rôle et l'importance de l'action des gouvernements locaux dans la gouvernance mondiale sont ainsi réaffirmés.

L'adhésion à CGLU, organisation jouissant du statut consultatif au Conseil de l'Europe, permet à la Ville de déposer sa candidature au titre du Prix de l'Europe. Celui-ci est destiné à récompenser les relations actives avec les villes partenaires.

Je vous rappelle que seule la Ville d'Aix au sein de la CPA est adhérente à CUF. La structure a consenti cette année encore un tarif réduit pour garantir la participation d'Aix-en-Provence à ce réseau. Normalement la cotisation est fonction du nombre de ses habitants.

Une telle participation assure à la ville une notoriété, une communication et facilite d'autant l'accès à des financements internationaux.

En conséquence, je vous propose, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le renouvellement des adhésions

- à l'Association des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques, sachant que le paiement de la cotisation annuelle 2012 s'élève à **2.817 euros**
- à Cités Unies France, dont le paiement de la cotisation annuelle 2012 s'élève à **5.790 euros**

- **DIRE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire **92048 6281 1440**, qui présente les disponibilités suffisantes.

**2012.432 - RENOUELEMENT DES ADHESIONS A L'ASSOCIATION NATIONALE DES
MAIRES DES STATIONS CLASSES ET DES COMMUNES TOURISTIQUES ET A CITES
UNIES FRANCE, ANNEE 2012**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**